



Avis d'audience

Le 13 septembre 2006

Réf. 2006-H-115

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en vue d'étudier la demande présentée par Hydro-Québec visant à autoriser des modifications au permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Gentilly-2, située à Bécancour (Québec).

Les modifications proposées portent sur l'administration des tests de requalification du personnel de quart accrédité.

La Commission a déterminé qu'une audience publique n'est pas nécessaire pour étudier la demande d'Hydro-Québec dans ce cas-ci. L'audience se déroulera par voie de mémoires.

Un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* sera publié et accessible au public à la suite des délibérations et de la décision de la Commission à ce sujet.

Les mémoires du personnel de la CCSN et d'Hydro-Québec ont été déposés au secrétariat. Les documents d'audience (mémoires) ne sont pas disponibles en ligne. On doit en faire la demande auprès du secrétariat à l'adresse ci-dessous :

a/s de Louise Levert

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-996-9063 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca